

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 907

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* A Constituer une filière de petites et moyennes entreprises, de petites et moyennes industries et d'entreprises de taille intermédiaire dans les différentes activités de la transition énergétique en tant qu'actrices du marché national et promotrices à l'export du savoir-faire français ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France a la chance d'avoir des pôles de compétitivité, des centres de recherches et des chefs d'entreprise convaincus de la transition énergétique comme un tremplin pour une nouvelle croissance au niveau national, et sur laquelle nos PME, PMI et ETI doivent se renforcer pour être compétitives à l'international. Il s'agit de cibler l'action gouvernementale en ce sens, afin de solidifier notre tissu entrepreneurial, et à terme de contribuer efficacement à la résorption du déficit du commerce extérieur, y compris la facture énergétique de la France.